

AVIS PUBLIC

Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Adoption du budget du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais 2021-2022

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le Centre de services scolaire des Haut-Bois-de-l'Outaouais qu'en vertu de l'article 278 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q. chapitre 1-13.3), une séance ordinaire du conseil d'administration se tiendra le mardi 29 juin 2021 à 18 h 30, en visioconférence sur la plateforme Teams, au cours de laquelle le budget du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais 2021-2022 sera adopté.

Donné à Maniwaki,
Ce 23^e jour de juin 2021



Louis-Philippe Larivière
Secrétaire général

Québec 